

CREYS-MÉPIEU

La commune définit des règles pour les reprises de foncier



Le conseil s'est déroulé dans la salle du conseil.

Le conseil municipal s'est tenu en mairie mercredi dernier, en soirée. Retour sur les délibérations.

• Voirie

► Pour la situation au quartier Pusignieu où des propriétaires ont cédé du foncier pour la réalisation d'un stationnement le long de la route en plus d'un alignement, le conseil propose une reprise à 20 € le m². Concernant les régularisations d'alignements, la municipalité décide d'adopter les mêmes règles que le Département sur la base d'1 € le m². Le conseil valide l'application de ce principe pour les travaux de la rue des Gouverdières.

► Validation de principe pour échanger un bien communal contre une parcelle située entre Mépieu et Faverges afin de poursuivre les acquisitions foncières pour la liaison entre les deux bourgs. Il est précisé que les échanges continuent avec différents propriétaires sur ce secteur avec très peu d'avancées positives.

• École

Pour des parents d'autres communes qui souhaitent que leurs enfants viennent à l'école de Creys-Mépieu, le conseil propose d'accepter automatiquement les enfants dont la fratrie est déjà scolarisée à l'école de Creys-Mépieu, ceux dont la famille emménage en cours d'année dans la commune, les enfants d'Arandon-Passins qui résident à La Gorge ou dans le hameau

de Concharbin et les enfants des professeurs d'école qui enseignent à Creys-Mépieu. Si nécessaire, ces dérogations devront avoir l'accord du maire de la commune d'origine.

• **Transport à la demande**

► La restitution de la première phase des études d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande porté par la communauté de communes est présentée au conseil municipal. Pour rappel, le point du transport est ressorti plusieurs fois sur le questionnaire des besoins sociaux.

• **Questions diverses : cimetière, jury des villes et villages fleuris...**

► Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite des procédures d'expropriation de la maison Radix à Pusignieu.

► Le nouveau règlement des cimetières de Creys et de Mépieu est soumis au conseil municipal qui le valide à l'unanimité.

► Le jury des villes et villages fleuris visitera la commune le 19 juin pour le renouvellement du label.

► Une demande pour l'installation de deux bornes de recharges électriques va être adressée à TE38 pour 2026.

• **À l'agenda**

► Samedi 21 juin : Fête de la musique au stade Bracon.

► Vendredi 15 août : cinéma en plein air dans la cour de l'école à 20 h 30. Entrée gratuite. Le film diffusé sera *Intouchables* avec Omar Sy et François Cluzet.

► Prochain conseil municipal : le 16 juillet.